

## ANNEXE 25

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le terrain concerné est situé rue Croix Thomas 1 à 1341 Céroux-Mousty, et cadastré 02 A 334 B et B 171 C.

Le projet consiste en la transformation et l'agrandissement d'une annexe existante pour la création d'un cabinet professionnel (consultation) avec hall d'attente, et présente les caractéristiques suivantes :

- Implantation à l'arrière de l'habitation située rue Croix Thomas jusqu'à l'alignement de la rue des Écoles et reliée au volume principal par une passerelle,
- Annexe sur un niveau, en ossature bois, bardage bois naturel ajouré, toiture végétale,
- Zone de parking aménagée sur parcelle située rue des Écoles face au projet.

La demande est soumise aux présentes mesures de publicité conformément:

à l'article R.IV.40 – 2 – §1er – 2° du Code du Développement Territorial (CoDT): **La construction d'un bâtiment dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës.**

à l'article D.IV.40 3° du CoDT du fait que le projet implique les écarts suivants au Règlement communal d'urbanisme devenu Guide communal d'urbanisme (aire 1.81) en ce qui concerne :

- **Profondeur de bâtisse totale > à 15 mètres à compter de l'alignement de la rue Croix Thomas (porte d'entrée),**
- **Profondeur du volume secondaire > 7 mètres,**
- **Toiture du volume secondaire d'un seul versant < aux 30° min,**
- **Toiture végétale sur une toiture en pente > à 10° (20°).**

Suite aux mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, pendant les heures d'accessibilité au public, **le lundi de 12 H 30 à 20 H 00 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00.**

**Les rendez-vous doivent être pris au moins 24h à l'avance** soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be). **Ce rendez-vous, pour la consultation du dossier uniquement, sera confirmé par mail, par le service urbanisme :**

**Du 23/09/2020 au 07/10/2020**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23/09/2020 au 07/10/2020** à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be)

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 15/09/2020